



VOX POPULI

TA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE !

GUIDE DE L'ÉLU 2016-2017





GUIDE DE L'ÉLU

Le jour de l'élection, les jeunes de ton école devaient choisir les personnes qui les représenteraient le mieux au conseil d'élèves et c'est vers toi que leur vote s'est dirigé!

Les élèves pourront se tourner vers toi pour obtenir de l'information, proposer des projets ou signaler des choses à améliorer. Tu auras tout au long de l'année la responsabilité de les écouter, de les informer et de passer à l'action! L'expérience que tu vas acquérir te permettra peut-être un jour de devenir un député au gouvernement!

À l'école, tes pairs t'identifient maintenant comme un représentant de classe, alors qu'à l'Assemblée nationale, les représentants élus sont appelés députés. C'est pourquoi dans ce guide, nous nous adresserons à toi en tant que député de ton école.



MON ENGAGEMENT

Félicitations! Tu as décidé de t'engager dans la vie de ton école. Tes efforts et ceux de tes collègues contribueront à améliorer la qualité de vie de tous les élèves.

En te choisissant, les électeurs t'accordent leur confiance pour toute la durée de l'année scolaire. C'est maintenant à ton tour de leur prouver que tu mérites cette confiance.

Nous t'invitons donc à signer ton engagement au sein de ton conseil d'élèves.

Merci de ton implication et bon succès dans toutes les démarches que tu entreprendras!

« Par la présente, je m'engage à respecter les valeurs démocratiques de Vox populi. Je m'engage également à déployer les efforts nécessaires pour réaliser les projets qui seront adoptés par mon conseil. »

Signature de la personne élue : _____

Signature du témoin : _____

**Signature du responsable
du conseil d'élèves :** _____

TABLE DES MATIÈRES

Identification >

4

< Devenir député

Les défis à relever >

7

< Trucs et conseils
pour bien s'exprimer

Le premier rôle
du député : **représentant** >

11

< Le deuxième rôle
du député : **contôleur**

Le troisième rôle
du député : **législateur** >

15

< Les étapes à franchir
pour la création d'un projet

La gestion d'un budget >

20

< Un conseil gagnant!

Le cheminement d'un
projet de loi >

25

< Les fonctions
dans un conseil d'élèves

Les séances
du conseil d'élèves >

32

< Ton calendrier
de travail

Jeux et activités >

48

< Tes notes

54



IDENTIFICATION

Vox populi

est une expression latine qui veut dire « voix du peuple ».

Ton nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ton rôle au sein du conseil d'élèves : _____

QUI SONT LES AUTRES MEMBRES DE TON CONSEIL?

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

Nom de l'élève _____, rôle _____

DESSINE LA STRUCTURE DE TON CONSEIL



DEVENIR DÉPUTÉ

Le conseil d'élèves concerne tous les élèves de l'école, puisqu'il leur donne une voix et un réel pouvoir d'action. Son mandat est de représenter l'ensemble des élèves et de faire le lien entre eux et la direction. À titre de député, il faut respecter certains principes de base en démocratie. C'est ce que l'on appelle les « **valeurs démocratiques** ».

Le conseil d'élèves Vox populi est démocratique parce que les élèves se sont choisis des représentants qui prendront des décisions sur le fonctionnement ou la vie de l'école en leur nom.

VALEURS DÉMOCRATIQUES

- liberté d'expression
- égalité
- respect
- entraide
- engagement



LES DÉFIS À RELEVER

En tant que député, un élève élu doit relever plusieurs défis pour bien représenter les autres élèves de l'école. Pour faire un bon travail, il doit :

- consulter les autres élèves pour bien répondre à leurs besoins;
- travailler en équipe avec les autres membres du conseil ainsi qu'avec le personnel et la direction de l'école;
- proposer des solutions originales à des problèmes vécus dans l'école;
- s'exprimer clairement pour bien faire comprendre les idées du conseil.

QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?

La démocratie tient ses origines du grec : **dēmokratia**, formé de **dēmos**, « **peuple** » et de **kratos**, « **pouvoir** ». On parle donc de pouvoir du peuple, de gouvernement du peuple.

La démocratie est **représentative** lorsque les citoyens choisissent des représentants pour exercer le pouvoir en leur nom.

C'est le cas du parlementarisme québécois : les électeurs des 125 circonscriptions élisent pour chacune d'elles un député qui agit en leur nom à l'Assemblée nationale*.

Savais-tu que les premières élections générales au Bas-Canada se sont tenues en 1792? 50 députés sont élus!

*Pour en savoir plus sur les origines de la démocratie, consulte www.paricilademocratie.com.



**TU AS PRIS PART
AUX ÉLECTIONS DE
TON ÉCOLE? UN JOUR,
TU POURRAS AUSSI
VOTER POUR ÉLIRE
LE GOUVERNEMENT.**

**Pour voter au Québec,
tu dois :**

- être âgé de 18 ans ou plus;
- être de citoyenneté canadienne;
- être domicilié au Québec depuis six mois.

« En 2014, 55 % des jeunes de 18 à 24 ans ont exercé leur droit de vote. Ils étaient 73 % lors de l'élection de 1994. Qu'en penses-tu? »



« Une circonscription
est la division d'un territoire
en petites sections. Chaque
circonscription contient
environ le même nombre
de personnes pouvant voter.
Dans ton école, les classes
pourraient être
des circonscriptions. »

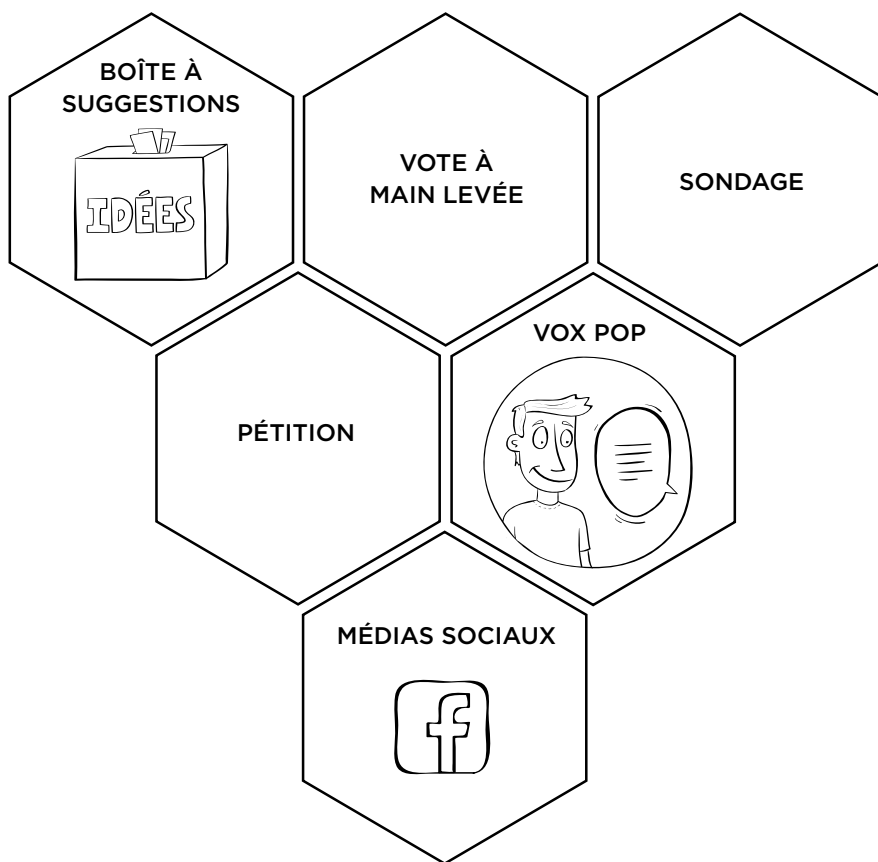
En calculant ton âge, tu pourras voter pour la première fois en : 20__.

Quel pourrait être le slogan de ton conseil d'élèves?

Ta circonscription électorale provinciale : _____

Ton député : _____

Et toi, comment peux-tu bien représenter les élèves de l'école?





TRUCS ET CONSEILS POUR BIEN S'EXPRIMER

Il est très important d'être confiant et de bien s'exprimer devant les autres députés et les élèves d'une classe ou de l'école. Voici des conseils à suivre.

REGARDER LES GENS À QUI L'ON S'ADRESSE :

- lever les yeux
- éviter d'avoir le nez sur ses notes

RESPIRER :

- prendre le temps de respirer à la fin de chaque phrase

PARLER CLAIREMENT :

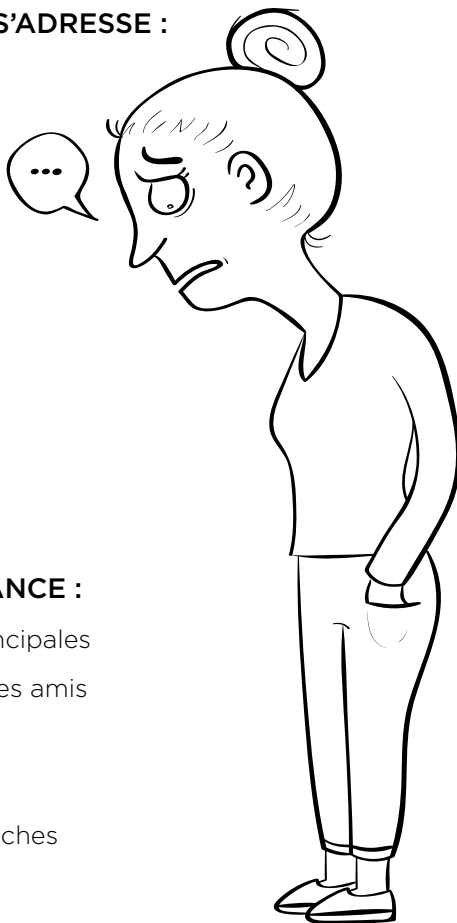
- parler d'une voix forte
- bien prononcer ses mots

PRÉPARER SON DISCOURS À L'AVANCE :

- prévoir des fiches avec ses idées principales
- se pratiquer devant ses parents ou ses amis

SOIGNER SA POSTURE :

- ne pas mettre ses mains dans ses poches
- se tenir droit, la tête haute.



LE PREMIER RÔLE DU DÉPUTÉ

REPRÉSENTANT



À l'Assemblée nationale

Le député agit comme intermédiaire entre les citoyens et l'Administration publique.



À l'école

Le député agit comme intermédiaire entre les élèves, le personnel et la direction de l'école. Pour jouer ce rôle, le député doit :



- consulter régulièrement les élèves pour connaître leurs besoins (sondages, boîte à suggestions, etc.);
- susciter l'intérêt des élèves par rapport aux différents projets proposés en faisant la promotion des projets aux élèves;
- communiquer aux élèves, au personnel et à la direction de l'école les décisions et les projets adoptés par le conseil d'élèves;
- représenter les élèves auprès de la direction et du personnel de l'école lorsque cela est nécessaire.

EXEMPLE CONCRET

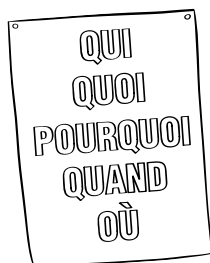
Sarah fait le tour des classes pour connaître l'avis des élèves concernant la sortie de fin d'année.



LA DIFFUSION DU TRAVAIL DU CONSEIL D'ÉLÈVES

Toute l'école doit être au courant des actions et des projets sur lesquels le conseil d'élèves travaille. Pour que les élèves aient confiance en leurs députés, il faut qu'ils sachent que leurs représentants travaillent pour leur bien. De plus, tous doivent participer au conseil d'élèves en exprimant leurs besoins aux députés. Ceux-ci doivent s'assurer de faire connaître le conseil d'élèves et d'établir un lien durable avec l'ensemble des membres de l'école. Voici des moyens d'y parvenir :

- prévoir un moment avant ou après une séance du conseil pour que le député rencontre sa classe;
- installer des boîtes de suggestions pour recueillir les idées des élèves;
- publier un journal ou rédiger des articles dans le journal de l'école;
- participer à des entrevues à la radio de l'école;
- installer des affiches promotionnelles d'activités et de projets organisés par le conseil.



Une affiche

doit répondre aux questions suivantes :

- | | |
|--------------------|--|
| Qui? À qui? | Se nommer et nommer les gens à qui l'on s'adresse. |
| Quoi? | Déterminer le sujet de l'affiche. |
| Pourquoi? | Expliquer les raisons d'être de l'affiche. |
| Quand? | Préciser la date et l'heure des séances. |
| Où? | Indiquer le lieu où se tiendront les séances. |

LE DEUXIÈME RÔLE DU DÉPUTÉ

CONTRÔLEUR



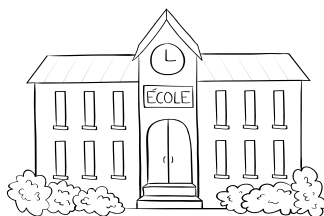
À l'Assemblée nationale

Lorsqu'il examine les actions du gouvernement, le député remplit son rôle de contrôleur. Ce rôle consiste à s'assurer que les intérêts de la population sont bien protégés.



À l'école

Le député doit s'assurer que les intérêts et les besoins des élèves sont considérés lorsque la direction prend des décisions qui les concernent. Pour ce faire, il doit :



- surveiller ce qui se passe à l'école;
- s'assurer de comprendre les décisions prises par la direction et le personnel de l'école;
- poser des questions, si nécessaire;
- communiquer aux élèves les décisions prises par la direction ou le conseil d'établissement.

EXEMPLE CONCRET

Jérémie demande au conseil d'établissement de l'école s'il est possible de consulter les plans de rénovation de la cour d'école.



POURQUOI GARDER L'ŒIL OUVERT?

En tant que député, tu dois être préparé à répondre aux questions des autres élèves. Tu dois donc toujours rester à l'affût!



ZONE D'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE (ZED)

La Zone d'éducation à la démocratie, affectueusement surnommée ZED, est un espace d'éducation et de discussion sur la démocratie au



Québec et sur l'engagement social des jeunes. Cet espace, créé par le Directeur général des élections du Québec, présente ses différents programmes éducatifs. Une page Facebook, et un compte Twitter sont associés à ZED. N'hésite pas à participer aux échanges pour faire avancer notre vie démocratique!

LE TROISIÈME RÔLE DU DÉPUTÉ

LÉGISLATEUR



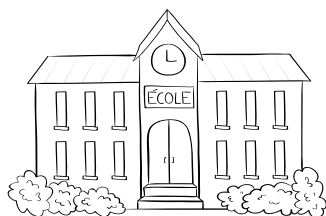
À l'Assemblée nationale

L'activité première du député est d'étudier, d'analyser et de voter les projets de loi. Ce rôle se joue en plusieurs étapes, à l'Assemblée nationale et en commission parlementaire.



À l'école

Le député doit s'engager dans la vie de l'école et proposer des projets pour l'améliorer. Pour ce faire, il doit :



- passer à l'action et mettre la main à la pâte;
- participer aux séances du conseil d'élèves;
- connaître les règles de vie de l'école pour pouvoir informer les élèves de leurs droits et pour être en mesure de proposer des améliorations, si cela est nécessaire;
- proposer, préparer, discuter et voter des projets pour améliorer la vie à l'école.

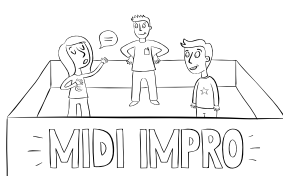
EXEMPLES CONCRETS

- Léa propose l'installation de tables de pique-nique dans la cour d'école.
- Félix téléphone au musée pour connaître les prix de groupes.

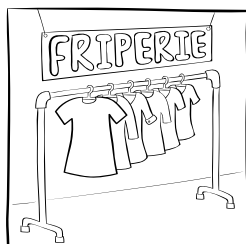


Dans ton école, quels projets aimerais-tu réaliser?

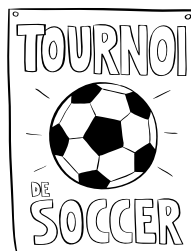
**DE L'IMPROVISATION
À L'HEURE DU DÎNER**



**UNE FRIPERIE
À L'ÉCOLE**



**UN TOURNOI
DE SOCCER**



**UN GALA
DES TALENTS**



TON PROJET

**UN JOURNAL
ÉTUDIANT**



Fais une liste des projets que tu aimerais que ton conseil d'élèves réalise cette année :

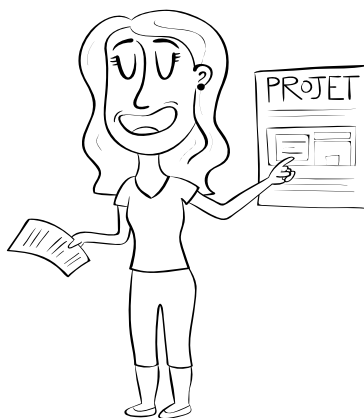
Pour savoir comment rédiger un projet de loi, il est possible d'utiliser *L'ABC de rédaction d'un projet de loi*. Vérifie auprès de la personne responsable de ton conseil pour le consulter.



LES ÉTAPES À FRANCHIR POUR LA CRÉATION D'UN PROJET

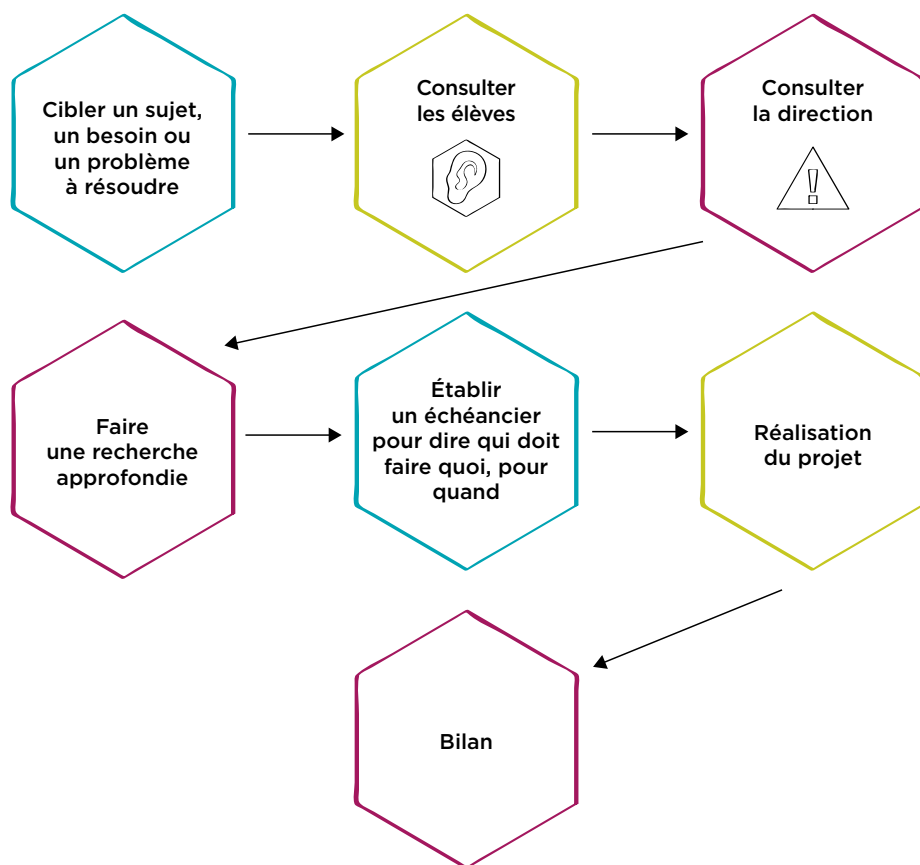
Les députés du conseil d'élèves peuvent élaborer plusieurs projets. C'est un aspect très important de leur rôle. Selon l'importance du projet, celui-ci pourrait prendre la forme d'un projet de loi.

Cependant, les élèves doivent d'abord déterminer le sujet d'un projet. Bien qu'il soit parfois difficile de choisir parmi différents thèmes, il faut prendre une décision et se montrer créatif. Voici les étapes à franchir :



- trouver un sujet qui permettra de **résoudre un problème** ou d'**améliorer une situation** et qui intéresse l'ensemble des élèves;
- consulter les élèves pour faire ressortir leurs **besoins** ou les **problèmes** qu'ils éprouvent;
exemple : plusieurs élèves se font intimider dans la cour d'école;
- faire une **recherche plus approfondie** du sujet pour saisir tous les aspects du problème et trouver la meilleure solution;
exemple : mettre en place des médiateurs dans la cour d'école;
- établir un **échéancier** et toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet;
- déterminer qui participera à la **réalisation du projet** et les **actions** à accomplir.

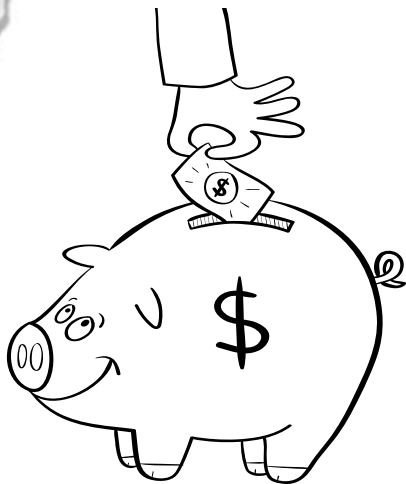
En résumé



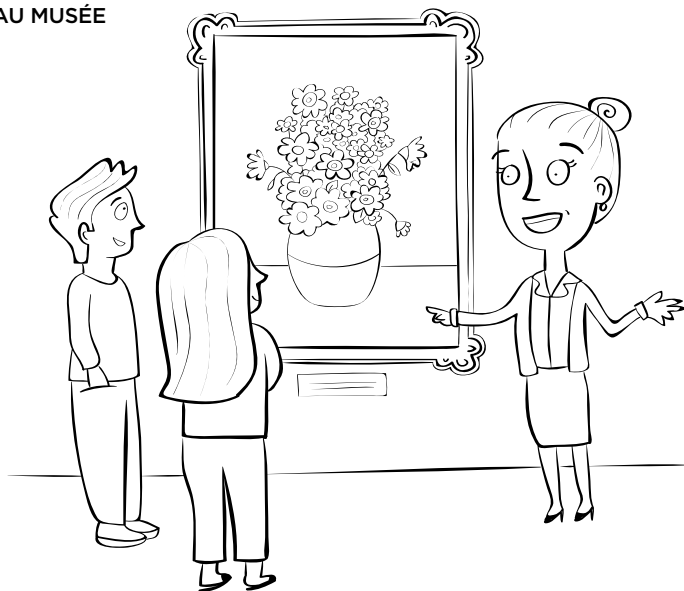


LA GESTION D'UN BUDGET

Pour certains projets, le conseil d'élèves devra gérer un budget. Les députés doivent en tout temps se montrer responsables et transparents dans la gestion d'argent. En établissant un budget, il faut également s'assurer de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les revenus et demander, au besoin, l'aide de la personne responsable du conseil d'élèves.



UNE SORTIE AU MUSÉE



VOTRE PROJET EST CHOISI!

Il faut maintenant trouver des moyens de le financer.

Voici quelques idées:

- Trouver un commanditaire dans le quartier de l'école. Cela peut être un commerce, une épicerie, l'entreprise d'un parent... Soyez créatifs!
- Faire une campagne de financement classique (vente de chocolat, pain, papier de toilette ou mouchoirs pendant la saison de la grippe, par exemple).
- Si vous portez un uniforme à l'école, pourquoi ne pas initier des « journées couleur »? Une journée couleur est une journée sans uniforme où chaque élève doit apporter 1 \$. Les montants amassés peuvent servir à financer de nouvelles activités ou être remis à une cause de votre choix.
- Obtenir une subvention de votre maire ou de votre député.
- Organiser un dîner pizza ou un souper spaghetti.
- Négocier des prix spéciaux ou des rabais pour les groupes, en échange de visibilité ou de remerciements.
- Obtenir l'aide de parents ou d'élèves bénévoles.

\$\$\$

« N'oublie pas de tenir compte des moyens financiers des autres élèves de l'école lorsque ton conseil et toi avez un choix à faire entre plusieurs projets. Une activité est réussie quand le taux de participation est élevé et qu'elle est accessible à tous ».

« Pourquoi ne pas créer un comité « finances » pour gérer votre budget? Ouvrez l'œil, il y a certainement des députés doués en mathématiques au sein de votre conseil d'élèves! »



UN CONSEIL GAGNANT

Un conseil d'élèves travaille en harmonie et favorise les échanges entre les députés. À l'Assemblée nationale, les députés doivent respecter ce que l'on appelle le « décorum », sinon ils peuvent être expulsés d'une séance. Voici quelques exemples de règles à respecter dans un conseil d'élèves :

- Bien se préparer avant les rencontres.
- Prendre connaissance de l'ordre du jour (feuilleton).
- Respecter l'horaire des réunions.
- Participer aux discussions et aux débats.
- Respecter et écouter les autres députés, même s'ils ont une opinion différente.
- Se tenir informé en tout temps.
- Prendre connaissance du compte-rendu (procès-verbal) de la séance précédente.



Le **décorum**
est un ensemble de
règles qu'un groupe
de personnes
doit respecter.

Quels comportements dois-tu adopter pour que ton conseil d'élèves fonctionne correctement?

Exemple de fiche pour l'ébauche d'un projet

Titre du projet :	Implantation de médiateurs dans la cour d'école		
Besoin à combler :	Plusieurs élèves sont intimidés dans la cour d'école et aimeraient se sentir plus en sécurité. Ils ont demandé au conseil d'élèves de trouver une solution.		
Solution envisagée :	Mettre en place un système d'élèves médiateurs durant les récréations.		
Députée responsable du projet :	Sophie		
Actions	Échéancier	Personne responsable	Ressources à prévoir
1. Rencontrer la directrice	3 novembre	M ^{me} Lafond et Sophie	
2. Établir qui seront les formateurs	5 novembre	M ^{me} Lafond et Sophie	
3. Faire le tour des classes de 6 ^e année pour recruter des élèves voulant être médiateurs	11 novembre	Amélie et Charles	Affiches
4. Choisir des médiateurs et mettre en place un horaire selon les récréations	15 novembre	M ^{me} Lafond et Sophie	
5. Former les médiateurs	16 novembre	M ^{me} Lafond	
6. Faire un bilan pour s'assurer que la cour d'école est plus sécuritaire	15 décembre	Sophie	Questionnaire pour les élèves et les médiateurs



Ébauche de projet

Titre du projet :			
Besoin à combler :			
Solution envisagée :			
Député responsable du projet :			
Actions	Échéancier	Personne responsable	Ressources à prévoir

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET DE LOI

Lorsque le député a en main une ébauche de son projet ou de son projet de loi, il peut la présenter à ses collègues à l'occasion d'une séance du Vox populi.

PROJET DE LOI

Le projet de loi est un projet de texte présenté à l'Assemblée nationale. Il est étudié par les députés en plusieurs étapes, et devant l'ensemble des députés en commission parlementaire. Une fois adopté par les députés et sanctionné par le lieutenant-gouverneur, le projet devient une loi.



Lorsqu'un député a créé un projet d'une certaine importance et qu'il veut le présenter à la direction de l'école, il peut être intéressant d'en faire un projet de loi, au même titre que les projets de loi que les députés déposent à l'Assemblée nationale. Cela devient plus officiel!

* Pour en savoir davantage sur le processus d'adoption d'un projet de loi, consultez www.paricilademocratie.com.



Avant que le projet soit approuvé, il faut franchir six étapes :

ÉTAPES	À L'ASSEMBLÉE NATIONALE	À L'ÉCOLE
Présentation 	Le projet de loi est présenté par un député ou par un ministre à l'ensemble des députés pour qu'ils acceptent de l'étudier.	- Le député responsable présente son projet au conseil d'élèves au cours d'une séance. - Il prévoit les objections possibles (questions) et prépare ses réponses.
Adoption du principe 	- Les députés débattent du principe, c'est-à-dire de l'esprit du projet de loi. - Les discussions portent sur la pertinence du projet de loi uniquement.	- Tous les députés peuvent donner leur avis sur la pertinence du projet. - Ils déterminent si le projet est réalisable.
Étude détaillée 	- Les modalités du projet de loi sont examinées en détail en commission parlementaire. - Les députés membres de la commission parlementaire peuvent proposer des amendements (changements) à certaines parties du projet, dans le but de bonifier ce dernier.	- Tous les députés peuvent proposer des modifications au projet, dans le but de l'améliorer. - C'est le moment d'établir un échéancier réaliste et de faire la liste des personnes et des ressources nécessaires à la réalisation du projet. - Il est possible de faire venir des spécialistes pour conseiller les députés.

Prise en considération du rapport ④	Le projet de loi amendé (amélioré) est déposé à l'Assemblée par le président de la commission parlementaire.	Le député responsable récrit le projet en incluant les modifications.
Adoption ⑤	- Les députés débattent de la version définitive du projet de loi et font un bilan de leurs remarques depuis la première étape du projet. - C'est le dernier débat avant de voter sur le projet.	- Le député responsable du projet présente le projet de loi modifié au conseil d'élèves au cours d'une séance. - C'est la dernière chance qu'ont les députés de se prononcer sur le projet. - Les députés votent à propos du projet : si une majorité de députés sont d'accord, le projet est adopté par le conseil d'élèves.
Sanction ⑥	Si le projet de loi est adopté par une majorité de députés, le lieutenant-gouverneur y appose sa signature, ce qui en fait une véritable loi.	- Le conseil d'élèves présente son projet à la direction. - Si la direction est d'accord avec le conseil d'élèves à propos du projet, le directeur (lieutenant-gouverneur) y appose sa signature et le projet peut alors être mis en place.



Malgré tous ses efforts, un élu n'arrive pas toujours à faire adopter son projet par une majorité de députés. Cependant, **il ne faut pas se décourager** ni se sentir personnellement visé. Certains projets ne sont tout simplement pas réalisables à un moment précis et pourraient l'être plus tard.

PAR ICI LA DÉMOCRATIE

Le savais-tu? L'Assemblée nationale a un site jeunesse qui te permet de :

- découvrir les événements marquants de la vie démocratique québécoise sur une ligne du temps interactive;
- comprendre la vie démocratique du Québec à travers cinq grands thèmes;
- vivre l'Assemblée nationale de l'intérieur en découvrant les activités qu'elle offre aux jeunes.



Tous les documents d'archives, les cartes et les photographies y sont téléchargeables et modifiables.

Profite du site : www.paricilademocratie.com

LES FONCTIONS DANS UN CONSEIL D'ÉLÈVES

Il est possible que certains députés aient envie de s'engager encore plus ou de s'occuper de tâches bien particulières dans le conseil d'élèves. Le tableau ci-dessous regroupe quelques fonctions qui peuvent être présentes dans un conseil d'élèves et qui existent aussi à l'Assemblée nationale.

FONCTION	TÂCHES
Premier ministre	Le rôle du premier ministre est joué par un élève qui a été élu à titre de député. Voici ses tâches : - représenter tous les élèves de l'école; - participer à l'accueil d'invités spéciaux à l'école; - collaborer à l'occasion à la préparation des séances du conseil d'élèves.
Vice-premier ministre	Le rôle du vice-premier ministre est joué par un élève qui a été élu à titre de député. Voici ses tâches : - assister le premier ministre dans ses tâches; - remplacer le premier ministre en cas d'absence de ce dernier.
Ministre	Le rôle du ministre est joué par un élève qui a été élu à titre de député. Voici ses tâches : - s'occuper de certains dossiers spécifiques; - dans certains cas, être responsable d'un ministère (ex : ministre de l'Environnement).
Président	Le rôle du président peut être joué par le directeur, par la personne responsable du conseil d'élèves ou par un député. Il faut noter que le président ne peut pas voter. Voici ses tâches : - donner la parole aux députés et s'assurer que tous aient la chance de s'exprimer; - préparer et diriger les discussions des séances du conseil d'élèves; - faire en sorte que les députés discutent de manière respectueuse durant les séances; - participer à l'accueil d'invités spéciaux à l'école.



Secrétaire général	Le rôle du secrétaire général peut être joué par un élève de l'école ou par la personne responsable du conseil d'élèves. Voici ses tâches : • préparer les séances; • noter ce qui se passe durant les séances et rédiger le procès-verbal (résumé). Comme le secrétaire général n'est pas élu, il ne peut pas voter à l'occasion des séances du conseil d'élèves.
Lieutenant-gouverneur	Le rôle du lieutenant-gouverneur est habituellement joué par le directeur de l'école (ou son représentant). Voici ses tâches : • assermenter les députés; • sanctionner les projets de loi adoptés par le conseil d'élèves; • informer le conseil d'établissement des projets adoptés.

Associe chaque membres de ton conseil à une fonction que l'on retrouve à l'Assemblée nationale.

Le lieutenant-gouverneur est :

La personne responsable est :

Le secrétaire général est :

L'Assemblée des députés

Les députés sont :

La **sanction**

est une cérémonie au cours de laquelle le lieutenant-gouverneur appose sa signature sur un projet de loi, qui devient alors une véritable loi et peut entrer en vigueur.

Des membres de ton conseil

Le président est : _____

Le premier ministre est : _____

Le vice-premier ministre est : _____

Le ministre ou le responsable de _____
est _____

Le ministre ou le responsable de _____
est _____

Le ministre ou le responsable de _____
est _____

Le ministre ou le responsable de _____
est _____

Le ministre ou le responsable de _____
est _____

Autres fonctions ou comités :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____



L'assermentation

est une promesse solennelle
que fait une personne avant
d'entreprendre un mandat
ou d'occuper une
fonction importante.

Au Québec, les députés
doivent être assermentés avant
de pouvoir siéger à
l'Assemblée nationale.



LES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉLÈVES

Il est parfois difficile de bien gérer le temps dans une séance du conseil d'élèves, chaque député ayant des idées dont il aimerait faire part aux autres. Pour s'assurer que les sujets prioritaires seront vus durant la rencontre, on peut avoir recours à quelques outils : l'**ordre du jour** et le **compte rendu**.



La **séance** est une réunion où les députés se rencontrent pour discuter, préparer et voter des projets.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, aussi appelé feuilleton, peut être préparé avant la séance et distribué aux députés. Le secrétaire général peut s'occuper de le faire avec l'aide de la personne responsable du conseil d'élèves, du président ou du premier ministre.

Qu'est-ce qu'on peut mettre dans un ordre du jour?

- un point de suivi sur l'avancement des projets;
- les sujets particuliers que les députés souhaitent aborder durant la séance;
- les points à traiter en ordre de priorité pour s'assurer que les plus importants seront abordés en premier;
- une section « Questions diverses » où des sujets pourront être inscrits à la dernière minute et traités durant la séance.

N'oubliez pas, en prenant connaissance de l'ordre du jour **avant la rencontre**, chaque député peut ainsi se renseigner sur les différents sujets qui seront abordés et se faire une opinion avant la séance. Durant cette dernière, il est très important d'écouter ce que les autres députés ont à dire : chacun doit se sentir à l'aise de défendre ses idées.

Exemple d'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

DEUXIÈME SÉANCE

Conseil d'élèves de l'école des Démocrates

Salle multi, le 15 octobre 2014, 11 h 30

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte-rendu de la première séance
4. Sujets abordés :
 - Projet de loi n° 1 : Loi sur la création d'un comité du journal des élèves
 - Organisation de la fête de l'Hiver
 - Aménagement de la cour d'école
5. Questions diverses
6. Date et lieu de la prochaine séance
7. Clôture de la séance



À l'Assemblée nationale, l'**ordre du jour** est connu sous le nom de feuilletton. Il présente les sujets à aborder au cours d'une séance (réunion).



LE COMPTE-RENDU

Un compte-rendu peut être fait après chacune des séances du conseil pour résumer par écrit ce qui a été discuté et voir la progression des différents projets des députés. Il peut être rédigé par un membre du conseil ou par la personne responsable du conseil.

Quelques conseils concernant le compte-rendu :

- prendre des notes tout au long de la séance pour pouvoir en faire un résumé;
- rédiger le compte-rendu le plus rapidement possible après la séance afin que les points discutés soient encore frais à la mémoire;
- distribuer le compte-rendu à chaque député au début de la séance suivante;
- mettre le compte-rendu à la disposition des élèves de l'école pour qu'ils puissent connaître le contenu des séances de leurs députés.



À l'Assemblée nationale, le **compte-rendu** est connu sous le nom du procès-verbal. Il présente le résumé de ce qui a été discuté au cours d'une séance (réunion).

Exemple de compte-rendu

COMPTE-RENDU

DEUXIÈME SÉANCE

Conseil d'élèves de l'école des Démocrates
Salle multi, le 15 octobre 2014, 11 h 30

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h 30. Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour et du compte-rendu de la première séance.

3. Lecture et adoption du compte-rendu de la première séance

Le compte-rendu du 8 octobre est adopté à l'unanimité.

4. Sujets abordés

Trois projets sont soumis aux membres du conseil d'élèves.

Projet de loi n° 1 : Loi sur la création d'un comité du journal des élèves

La première ministre, Marie-Julie Faucher, propose un projet de loi sur la création d'un comité du journal des élèves.

Les députés commentent le projet de loi. Généralement, on trouve que c'est une bonne idée de transmettre de l'information aux élèves.

Jonathan, le député de 3^e secondaire, fait part du peu d'intérêt des élèves de son niveau pour le projet.

Le débat prend fin.



Il y a vote sur le projet de loi de la première ministre, Marie-Julie Faucher, qui propose de créer un comité du journal des élèves.

Le projet de loi est adopté par une majorité de députés (pour : 4, contre : 2, abstention : 1).

Organisation de la fête de l'Hiver

On décide que les députés de 3^e et de 4^e secondaire s'occuperont de faire les décorations et de les installer avec leur classe le jeudi 11 décembre en après-midi, sous la supervision de leurs enseignants.

Les députés de 5^e secondaire se réuniront demain avec les enseignants de musique et d'éducation physique pour organiser un spectacle musical qui comprendra une séance d'activité physique. Ce spectacle aura lieu à l'école des Démocrates le vendredi 16 décembre.

On décide aussi d'organiser une collecte de vêtements d'hiver auprès de l'ensemble des élèves de l'école. Les vêtements seront distribués à un organisme qui vient en aide aux personnes défavorisées. Ce point sera discuté en détail au cours de la prochaine séance.

Aménagement de la cour d'école

À la suite de la suggestion du député Karim Davidson, on organisera un sondage dans les classes afin de recueillir des idées pour améliorer la cour de l'école.

5. Questions diverses

La députée Justine Lapierre parle de ses amis qui lui ont rapporté des problèmes à propos des lavabos dans les toilettes des garçons. La directrice fera les démarches pour régler ces problèmes.

Le député Max Nguyen aimerait que l'école achète de nouveaux bâtons de hockey.

La première ministre Marie-Julie Faucher parle de sa visite à l'hôtel du Parlement à Québec et de sa rencontre avec le Directeur général des élections.

Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le mercredi 14 décembre 2016, à 11 h 30, à Québec.

Clôture de la séance

À 12 h 30, le président met fin à la séance.

Le secrétaire général

Marc Montplaisir

COMMENT CONSERVER LES COMPTE-RENDUS?

Les compte-rendus, comme les autres documents relatifs au conseil d'élèves, doivent être conservés dans un des classeurs de l'école ou en ligne. En effet, il est important de laisser des traces des décisions qui ont été prises, et ce, par souci de transparence et pour éclairer les décisions à venir.

Les députés peuvent avoir une reliure à anneaux où ranger leurs documents. Il peut être intéressant de mettre les compte-rendus à la disposition de tous les élèves de l'école pour consultation.

SEPTEMBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5 fête du Travail	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15 journée internationale de la démocratie	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

OCTOBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10 Action de grâce	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30	24 31 Halloween	25	26	27	28	29

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

NOVEMBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11 jour du Souvenir	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

DÉCEMBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
Noël 25	26	27	28	29	30	31

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

JANVIER 2017

D	L	M	M	J	V	S
1 jour de l'An	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

FÉVRIER 2017

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 Saint-Valentin	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

MARS 2017

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

AVRIL 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14 Vendredi saint	15
16 Pâques	17 lundi de Pâques	18	19	20	21	22 jour de la Terre
23 30	24	25	26	27	28	29

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

MAI 2017

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14 fête des Mères	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire

JUIN 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18 fête des Pères	19	20	21 journée nationale des Autochtones	22	23	24 Saint-Jean- Baptiste
25	26	27	28	29	30	

Dates des rencontres

Ce que j'ai à faire



JEUX ET ACTIVITÉS

PRIMAIRE

1. Mot caché

- a. Grille 1 (voir p.49) : Tu dois trouver les mots dans la grille. Les lettres restantes ne forment pas un mot caché.
- b. Grille 2 (voir p.50) : Tu dois trouver les mots dans la grille. Les lettres restantes forment un mot mystère de 7 lettres.

2. Charades

- a. Mon premier est le petit d'une vache
Mon deuxième est la 20^e lettre de l'alphabet
Mon tout est l'action de choisir un représentant
- b. Mon premier est la première syllabe du mot respirer
Mon deuxième est un mot représenté par une colombe
Mon tout est une valeur importante de la démocratie

3. Charivari

- a. aveulr
- b. oéucet
- c. lèvee
- d. éSIONCID

Solutions: 1. b. citoyen / 2. a. voter, b. respect / 3. a. valeur, b. écoute, c. élève, d. décision

GRILLE 1

C	A	N	D	I	D	A	T	E	J
D	I	X	Ç	S	S	V	T	L	V
O	G	B	C	U	D	O	Y	X	O
P	L	U	L	O	V	I	Ç	R	X
I	I	L	Z	Y	N	X	G	H	P
N	K	L	E	L	M	S	K	B	O
I	P	E	U	P	L	E	E	V	P
O	P	T	Z	R	G	S	U	I	U
N	M	I	N	I	S	T	R	E	L
G	Ç	N	G	F	F	H	K	H	I

BULLETIN
 CANDIDAT
 CONSEIL
 MINISTRE
 OPINION
 PEUPLE
 VOIX
 VOTE
 VOXPOPULI



GRILLE 2

E	C	O	U	T	E	R	O	L	E
T	A	C	T	I	O	N	S	V	C
O	P	I	N	I	O	N	I	O	T
V	O	X	P	O	P	U	L	I	A
A	C	O	N	S	E	I	L	X	D
L	O	I	S	T	U	R	N	E	I
E	O	Y	D	E	P	U	T	E	D
U	E	B	U	L	L	E	T	I	N
R	P	R	O	J	E	T	S	N	A
M	I	N	I	S	T	R	E	S	C

ACTIONS
BULLETIN
CANDIDAT
CONSEIL
DÉPUTÉ
ÉCOUTER
LOIS
MINISTRES

OPINION
PEUPLE
PROJETS
RÔLE
URNE
VALEUR
VOIX
VOTE

Solutions: citoyen

4. Jeu des différences

Trouve les huit différences qu'il y a entre ces deux images.



Solution (de gauche à droite): 1. Il manque une ligne dans l'oreille du personnage de gauche. 2. Il manque un crayon sur la table. 3. Le garçon au centre n'a pas de sourcil droit. 4. L'oreille droite de la fille au centre est manquante. 5. L'oreille gauche de la fille au centre est manquante. 6. Les cheveux du garçon de droite sont différents. 7. La feuille du garçon à droite est vide. 8. Il manque une partie de la chaise derrière la fille au centre.



SECONDAIRE

1. Qui a dit...

Associez ces phrases inspirantes à leur auteur :

- | | |
|--------------------------|---|
| a. Nelson Mandela | 1. Tomber a été inventé pour se relever.
Malheur à ceux qui ne tombent jamais. |
| b. Gandhi | 2. Aucun de nous, en agissant seul,
ne peut atteindre le succès. |
| c. Einstein | 3. La démocratie devrait assurer
au plus faible les mêmes opportunités
qu'au plus fort. |
| d. Félix Leclerc | 4. La qualité de l'expression verbale est
d'être claire sans être banale. |
| e. Aristote | 5. Un problème sans solution est
un problème mal posé. |



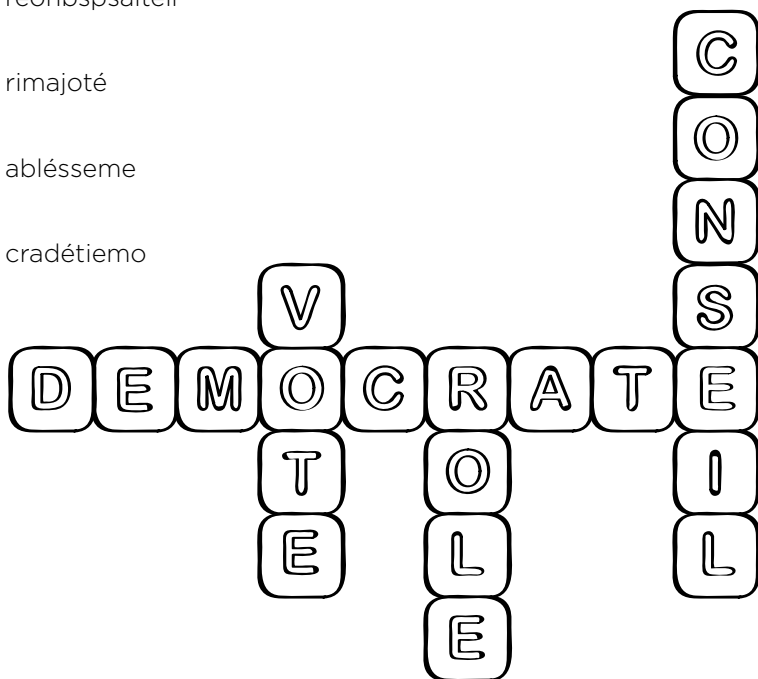
Solutions: 1. a-2, b-3, c-5, d-1, e-4.

2. Charades

- a. Mon premier fait parler les personnages dans une bande dessinée
Mon deuxième est une épice
Mon tout sert à inscrire mon vote
- b. Mon premier est un objet utilisé dans les jeux de société
Mon deuxième se dit de quelque chose qui sent mauvais
Mon troisième est une boisson chaude qui provient d'Asie
Mon tout siège à l'Assemblée nationale

3. Charivari

- a. reonbspsaitéli
- b. rimajoté
- c. ablésseme
- d. cradétienio



Solutions: 2. a. bulletin, b. député / 3. a. responsabilité, b. majorité, c. assemblée, d. démocratie



TES NOTES

54

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

PARTENAIRES DE LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT :



UNE INITIATIVE CONJOINTE :



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



Téléphone : **418 644-1090** poste 3440
Sans frais : **1 844 644-1090** poste 3440
info@voxpathli.quebec

Pour plus d'information :
paricilademocratie.com
(onglet Participer)
electionsquebec.qc.ca
(onglet Enseignant ou étudiant)